



REGLEMENT DE PRÊT DES DRAPEAUX DU MD 112 BELGIUM

1. Les drapeaux seront mis gratuitement à la disposition des clubs / zones / régions ou districts moyennant le dépôt préalable d'une garantie de 250€ par virement sur le compte du MD 112 Belgium numéro: **BE55 3100 4011 5044**.
2. La demande écrite de prêt devra parvenir au secrétariat du MD112 Belgium minimum 15 jours ouvrables avant la manifestation où le matériel sera utilisé; elle mentionnera: identité de l'emprunteur, de la personne assurant enlèvement et retour; date d'enlèvement, de la manifestation, du retour; type de la manifestation. Les drapeaux sont pliés et déposés dans des boîtes à pizza, tout doit être rapporté ensemble et complet.
3. Le montant de la garantie sera entre les mains du MD112 au minimum 5 jours avant la mise à disposition.
4. Le matériel sera enlevé au secrétariat du MD112 Belgium pendant les heures normales d'ouverture: du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.
5. En cas d'absence de garantie au moment de l'enlèvement, le prêt sera bloqué.
6. Lors de l'enlèvement, un inventaire contradictoire sera établi par l'emprunteur et un membre du secrétariat national qui signeront conjointement ce document. Les remarques seront consignées dans le cadre ci-dessous.
7. Le matériel sera restitué au secrétariat national du MD 112 **avenue Houba-de Strooper 90 à 1020 Bruxelles** dans les 3 jours ouvrables suivant la manifestation.
8. Un inventaire de rentrée sera réalisé selon la même procédure qu'au point 6. Tout manquement ou dommage irréparable seront retenus sur la garantie de dépôt à concurrence des valeurs indiquées dans le cadre ci-dessous. Il en sera de même pour le coût de réparations éventuelles.

OUT - ENLEVEMENT	Nom:	Date:
	Signature:	
	District / Région / Zone / Club:	
	MD112-Nom:	
	Signature:	
IN - RETOUR	Nom:	Date:
	Signature:	
	District / Région / Zone / Club:	
	MD112-Nom:	
	Signature:	